

La construction du réservoir

Evoquée la première fois en séance du Conseil municipal du 22 mai 1871, la construction du réservoir qui se trouve au centre du village, n'est achevée qu'au lendemain du Premier conflit mondial... Cette histoire témoigne une nouvelle fois¹ des difficultés financières structurelles de la commune au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle qui l'empêche de mener rapidement des projets, même de premières nécessités.



L'année 1870 est marquée par une forte sécheresse. Lors du Conseil municipal du 22 novembre 1870, le maire Jean-Baptiste Félicien Boillin informe les élus que

« tous les cultivateurs de la commune sont à court de fourrage pour nourrir leur bétail en sorte que la généralité des habitants réclame la permission d'aller couper dans la forêt communal les branches des bas de sapin pour convertir les failles et bourgeons desdits branches en fourrage que les bestiaux espèce bovine aiment beaucoup, laquelle chose ne peut nuire aucunement aux arbres ».

Cette sécheresse révèle la nécessité et l'urgence de construire un réservoir d'eau : *« la commune ne possédant qu'une seule fontaine et dans les temps ou de sécheresse ou de grande gelée, la fontaine affaiblit tant que la commune se trouve presque sans aucune eau ce qui arrive à peu près tous les ans.*

¹ En effet, à la séance du 18 février 1877, le maire relève que le clocher en bois, *« menace ruine et présente de sérieux dangers »*. La construction du nouveau clocher se fera plus de vingt ans plus tard, à la toute fin du XIX^{ème} siècle.

Si malheureusement, il y arrivait un cas d'incendie dans les temps de manque d'eau, il n'y aurait aucun moyen de combattre le fléau destructeur ».

Bien conscients du problème, les habitants désirent que la commune emploie *« les journées de prestation² ainsi que les voiturages, à creuser un réservoir d'eau, extraire de la pierre, voiturier tous les matériaux nécessaires pour ledit réservoir »*. A la séance du 22 mai 1871, le maire qui rapporte le souhait de la population, reconnaît que sa construction *« est une chose de première nécessité et l'aurait déjà fait il y a nombre d'années si elle possédait des fonds disponibles pour des dépenses extraordinaires »*. Les élus votent alors à l'unanimité les travaux et demandent auprès des autorités supérieures l'autorisation de les exécuter en précisant que *« ceux-ci pourront être surveillés par le maire ainsi que par M. l'agent voyer du canton »*.

En 1874, l'équipe municipale vote au budget supplémentaire la somme de 200 Fr. pour *« les frais d'extraction de pierre et le mur du réservoir d'eau au milieu du village »*.

Malgré la volonté des élus et les deux délibérations ci-dessus, les travaux avancent lentement. Si bien qu'à la fin des années 1870, le maire qui succède à Jean-Baptiste Félicien Boillin, Emmanuel Florentin Racine dresse ce constat :

« depuis plusieurs années, la commune a fait des travaux importants pour la construction d'un réservoir d'eau ; malgré lesdits travaux, ce réservoir est inachevé et aucun travail de maçonnerie et de cimentage n'est fait ». Il ajoute : *« ce réservoir plein d'eau est très dangereux tant pour le bétail que pour les enfants malgré la solide palissade ; il est urgent de terminer à cause des incendies qui peuvent arriver et du manque absolu d'eau en pareil cas, que plusieurs particuliers s'engagent à fournir la pierre et la transporter gratuitement »*.

Le maire étant d'avis de faire terminer *« au plus tôt ce travail »*, le Conseil vote à la suite de cet exposé, la somme de 500 Fr.

A la séance du 16 novembre 1881, après que les élus aient découvert les plans et les coûts de la future école, le maire évoque les projets qui sont en attente faute de moyens. Parmi ceux-là³, le réservoir :

« la commune n'a pas de réservoir ce qui est un grave danger pour les habitants en cas d'incendie par les moments de sécheresse ; les habitants ont bien commencé gratuitement les travaux de creusage d'un réservoir il y a déjà plusieurs années pensant que la commune pourrait faire faire la maçonnerie et achever ainsi ce travail des plus urgents ; mais malheureusement jusqu'ici ses ressources ne lui ont pas permis de mettre la main à l'œuvre ».

Pendant toute la première décennie du XX^{ème} siècle, ce réservoir n'est qu'un simple trou rempli d'eau, entouré d'un mur. Or, début 1907, ce mur est *« complètement en ruine »*. Pour le Conseil, il est urgent de le réparer : *« il est très dangereux pour les bêtes et même pour les personnes qui sont exposées et peuvent être précipitées dans l'eau »*. Lors du Conseil du 23 juin 1907, les élus votent la somme de 46 Fr. à Parrenin *« pour avoir fourni les pierres et réparé 40 mètres de mur autour du réservoir »*.

² Ces journées de prestation permettaient aux communes d'entretenir leurs chemins vicinaux. Les propriétaires, les chefs de famille devaient chaque année trois jours de travail à leur commune.

³ Il y a aussi *« les réparations à faire à la toiture de son presbytère, la reconstruction du clocheton de sa petite église lequel menace ruine et n'est plus en état de supporter sans danger la petite cloche qui s'y trouve »*.

Un projet qui se concrétise enfin...

A la séance du 03 mars 1912, le maire Alphonse Adonis Garnache expose que «*la commune n'a pas de réservoir* » et ajoute qu' «*en cas de sécheresse ou d'incendie, les habitants se trouveraient sans eau* ». Aussi, reconnaissant la nécessité de la construction d'un réservoir et après avoir constaté les plans et les devis, les élus votent le projet de l'architecte mortuacien, Ernest Fourain.

Pour payer une partie des travaux qui s'élèvent à 6457,50 Fr. qui comprend également l'établissement d'une conduite d'eau avec abreuvoir, la commune vend le 04 septembre 1912 une coupe de bois extraordinaire pris aux Cornaix. Celle-ci rapporte la somme de 2930 Fr.

L'annonce des travaux

A la fin de l'année 1912, les travaux sont annoncés dans la presse spécialisée. Les lecteurs de la revue «*L'immeuble et la construction dans l'Est : revue de la propriété et des travaux publics et particuliers* » découvrent les dimanches 01 et 08 décembre 1912 l'annonce suivante «*1^{er} lot – La Chenalotte – établissement d'une conduite d'eau avec abreuvoir et pile de jet en béton armé et construction d'un réservoir* ». Le montant s'élève à 5985,60 Fr.

TRENTIÈME ANNÉE. — N° 31 DIMANCHE 1^{er} DÉCEMBRE 1912.

L'IMMEUBLE & LA CONSTRUCTION

DANS L'EST

REVUE DE LA PROPRIÉTÉ & DES TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Organe officiel du Syndicat des Entrepreneurs du Bâtiment et des Professions connexes de Meurthe-et-Moselle
PARAISANT LE DIMANCHE*

<p>TELEPHONE 10-19</p> <p>ABONNEMENTS</p> <table style="width: 100%;"><tr><td>Un an</td><td style="text-align: right;">20 fr.</td></tr><tr><td>Six mois</td><td style="text-align: right;">11 fr.</td></tr><tr><td>Trois mois</td><td style="text-align: right;">6 fr.</td></tr></table>	Un an	20 fr.	Six mois	11 fr.	Trois mois	6 fr.	<p>FONDATEUR E. JACQUEMIN</p> <p>DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR EDOUARD THOMAS Bureaux : 1, Place Thiers, NANCY</p>	<p>TELEPHONE 10-19</p> <p>INSERTIONS</p> <p>Les annonces et Réclames à la ligne et à forfait</p>
Un an	20 fr.							
Six mois	11 fr.							
Trois mois	6 fr.							

1^{er} lot. — La **Chenalotte**. — Etablissement d'une conduite d'eau avec abreuvoir et pile de jet en béton armé et construction d'un réservoir. Mont. : 5.985 fr. 60 ; caut. : 250 fr.
Auteur du projet : M. Fourain Ernest, architecte à Morteau.

L'annonce paraît également dans le numéro 23 du journal bimensuel «*La construction lyonnaise* » du 01 décembre 1912

34^e ANNÉE N° 23 1^{er} Décembre 1912

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

L'adjudication

L'adjudication des travaux se passe à la sous-préfecture de Montbéliard le 10 décembre 1912 à 11h00. Henri Cuenot, adjoint, qui remplace le maire Claude Gabriel Ferjeux Renaud, Jules Petit et Laurent

Parrenin, conseillers municipaux représentent la commune⁴. Les travaux sont adjugés à Jean Martignoni, entrepreneur des travaux publics à Morteau. Le nom de l'entrepreneur mortuacien apparaît⁵ dans le numéro 4 du journal « *La Construction lyonnaise* » publié le 16 février 1913 dans la rubrique « *résultats d'adjudication* ».

Doubs. — 19 décembre. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. La Chenalotte. Etablissement d'une conduite d'eau. Montant, 5.985 fr. 60. Adjud., M. Martignoni, à Morteau, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Dasle. Réparations à l'école. Montant, 1.076 fr. 52. Adjud., M. Spenlehauer, à Beaucourt, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Fournet-Blancheroche. Réparations à l'église. Montant, 5.603 fr. 25. Adjud., M. Martignoni, 11 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Fournet-Blancheroche. Bureau de bienfaisance : reconstruction d'une loge. Montant, 2.721 fr. 40. Adjud., M. Martignoni, 12 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Lougres. Agrandissement du cimetière. Montant, 3.768 fr. 95. Adjud., M. Tarnaud, à Voujeaucourt, 11 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Maïche et Mancenans. Construction d'une classe. Montant, 13.093 fr. 20. Adjud., M. Bouherier, à Maïche, 7 p. 100 de rabais. — 7^e lot.

La réalisation des travaux

Les travaux exécutés par Jean Martignoni sous la surveillance de l'architecte Ernest Fourain sont réalisés en 1913 et 1914. Le 14 mai 1916, alors que 4 conseillers sont encore mobilisés et qu'un cinquième membre, Jules Petit est décédé, le maire informe que la commune a versé un acompte de 5250 Fr. pour ces travaux et reste encore à payer 1207,50 Fr. « *après la réception définitive qui n'a pu avoir lieu par suite de la guerre* ».

Un peu moins d'un an après, soit le 18 février 1917, le maire fait prendre connaissance au Conseil des pièces de la réception des travaux. Les élus sont d'avis d'approuver la réception provisoire et définitive des travaux.

A la séance du 09 novembre 1919, le nouveau maire François Victor Mougin informe les élus que « *la commune redoit à Martignoni, la somme de 455,45 Fr.* » en précisant « *qu'il a fini les travaux dans le courant de septembre dernier* ». Le Conseil vote la somme et considère que « *les travaux sont complètement terminés et dans des bonnes conditions* ».

Complètement terminés ? Pas tout à fait...

En 1920, afin de préserver le réservoir des gelées, le maire demande à Léon Joly de mettre du remblai. A la séance du 01 août 1920, le Conseil vote la somme de 402 Fr. pour le payer. Celle-ci correspond à 50 m³ de remblais (6 Fr. le m³), 3 rouleaux de ronces à 25 Fr. pour barrer le réservoir, à 50 piquets à 0.20 Fr. et à une journée de travail.

Enfin, le 16 février 1924, le Conseil décide l'acquisition d'une pompe et vote la somme de 510 Fr. Celle-ci toujours visible est fournie et posée par Alphonse Renaud.

**Dimitri Coulouvat,
Juin 2019**

⁴ Le 16 février 1913, le Conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement des coûts qui s'élèvent à 75 Fr. Les trois élus de La Chenalotte, commune la plus éloignée du chef-lieu de son arrondissement, prennent le train (Morteau – Besançon puis Besançon – Montbéliard). Cette somme comprend également les frais de bouche.

⁵ Ce n'est pas la première fois. C'est le cas le 16 décembre 1911, le 01 janvier 1911, le 01 août 1909, le 16 novembre 1908, le 16 août 1905. Jean Martignoni reconstruira en 1913 la ferme appartenant à Gabriel Ferjeux Renaud.